V

DEUX CORRESPONDANTS DE SAINT AMBROISE : ORONTIEN ET IRÉNÉE

PAR J.-R. PALANQUE
Maitre de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier

La correspondance de saint Ambroise, sans être aussi étendue que celle de ses contemporains saint Jérôme ou saint Augustin, forme une partie importante, la plus intéressante, à coup sûr, de son œuvre. On a surtout étudié, avec raison, ses lettres aux empereurs et à sa sœur Marcelline, qui constituent nos sources les plus précieuses sur les grandes affaires auxquelles l'évêque de Milan a été mêlé. Mais il semble qu'on ait négligé les autres. Sans doute avons-nous là, le plus souvent, des billets assez impersonnels, adressés à des correspondants nombreux et divers : on compte 27 destinataires différents pour 39 lettres ; mais 31 autres lettres[1] se répartissent entre 4 correspondants seulement, et c'est à leur sujet que bien des affirmations reçues doivent être revisées. Le prêtre Simplicien, qui devait succéder à Ambroise sur le siège de Milan, est gratifié de 4 lettres, l'évêque Sabin de Plaisance en a reçu 7 ; enfin nous en trouvons 9 et 11 respectivement adressées à deux personnages obscurs, Orontien et Irénée. Nous voudrions essayer d'élucider les questions qui peuvent se poser à leur sujet.

LES LETTRES A ORONTIEN
(Epist. LXX, LXXI, LXXVII, LXXVIII, XLIII, XLIV, XXXIV, XXXV, XXXVI).

Les Mauristes, qui ont édité la correspondance d'Ambroise, avec ses autres œuvres, au XVII[e] siècle, ont établi un ordre devenu traditionnel[2] ; comme le montrent les numéros de ces lettres, ils

1. Les quatre-vingt-onze lettres qui ont été conservées comprennent, en outre, treize lettres aux empereurs, trois à Marcelline et cinq synodales, où Ambroise tient simplement la plume d'un Concile,

2. Cette édition, reproduite dans la Patrologie de Migne (*P. L.*, t. XVI), est encore la seule utilisée, en attendant celle que doivent donner, dans le Corpus de Vienne, le P. Faller et le P. Buergi.

ont discerné quatre groupes de lettres à Orontien : *XXXIV* à *XXXVI*, *XLIII-XLIV*, *LXX-LXXI*, *LXXVII-LXXVIII*; mais ils ont distingué deux personnages différents : le dernier groupe serait adressé à un Juif converti, toutes les autres à un prêtre de Milan, desservant d'une « paroisse » en dehors de la ville. Toutes ces conclusions doivent être revisées.

Il n'est nullement nécessaire de supposer l'existence de deux Orontien. Le destinataire de la *Lettre LXX* est certainement un clerc[1]; après le diaconat (*sacro ministerio*), il a reçu la prêtrise (*hoc gradu*) des mains d'Ambroise lui-même, mais rien n'indique qu'il ait été un jeune « oblat » de l'église de Milan, comme le veulent les Mauristes[2] : *a primo flore pueritiae es heres ecclesiae quae te suscepit et tenet* signifie simplement qu'il a trouvé la foi chrétienne dans son berceau, qu'il a eu une enfance pieuse et qu'il est resté attaché à l'Église de sa famille et de sa jeunesse. En outre, quoi qu'en disent ces mêmes auteurs, c'est une conjecture bien légère d'affirmer qu'il aurait été « préposé à l'administration d'une église située hors de Milan[3] ». Ils ont dû être conduits à cette supposition par le fait même que l'évêque de Milan est en correspondance avec Orontien. Il n'aurait pas pris la peine d'écrire, et si souvent, à un clerc de sa ville épiscopale. Aussi est-il plus simple de penser qu'Orontien ne résidait pas en Italie; son nom fait penser au fleuve de Syrie, et surtout le texte des lettres nous atteste que ce personnage est un oriental, familiarisé avec la langue grecque, tant philosophique que scripturaire : Ambroise s'y réfère à la doctrine d'Aristote sur l'ἐντελέχεια[4], analyse la notion de νοῦς[5], cite le texte grec d'un verset de Psaume[6] et d'une phrase de Michée[7].

1. ... *memor gratiae dei et muneris, quod per inpositionem suscepisti manuum mearum, ut, in hoc gradu, sicut in ministerio sacro, fidem tuam atque industriam demonstres* (*Epist. LXX*, 25).

2. *Hunc... a teneris ecclesiae oblatum a parentibus constat* (in *P. L.*, t. XVI, col. 1267, note c).

3. *Et hinc coniecturam non leuem ducas ipsum ecclesiae cuiuspiam extra Mediolanum positae regimini ab Ambrosio nostro fuisse praefectum* (in *P. L.*, t. XVI, col. 1240, note g). *Ecclesiae regimen* pourrait signifier un évêché; il ne semble pas cependant que les Mauristes aient voulu en faire un évêque, ils ont bien compris *ministerium* = diaconat et *hic gradus* = sacerdoce ou prêtrise (*Ibid.*).

4. *Epist. XXXIV*, 1.

5. *Epist. XLIII*, 14-15.

6. *Ibid.*, 13.

7. *Epist. LXX*, 11.

Si donc Orontien est un oriental, familier de longue date avec les Écritures comme avec les philosophes, on comprend aisément qu'Ambroise écrive à cet amateur d'exégèses : *Recte ergo, fili, a lege coepisti, in euangelio confirmatus es, a fide in fidem*[1]. C'est d'après cette phrase[2] que les Mauristes, à la suite de Godefroy Hermant, ont cru voir en ce personnage un Juif, converti de la Loi mosaïque à l'Évangile. Il est plus naturel de la comprendre autrement : après avoir étudié l'Ancien Testament, il passe au Nouveau; il a d'abord consulté Ambroise sur l'interprétation de la Loi, il a trouvé ensuite dans l'Évangile la confirmation de sa foi et des explications qu'il avait reçues. On peut donc identifier cet Orontien avec l'autre, et ce texte va même nous permettre de classer ces neuf lettres dans un ordre différent de l'ordre traditionnel.

La première nous paraît être la *Lettre LXX*. Orontien vient de recevoir l'ordination sacerdotale; Ambroise l'exhorte à montrer autant de foi et de zèle dans son nouvel état que naguère dans le diaconat. Il était donc présent à Milan jusque-là : après sa prêtrise, il a quitté cette ville, mais il reste en contact avec son « père » spirituel et le consulte sur un texte de Michée. *Non enim otiose te mouit : Et tu Abrabam domus Ephrata*[3], lui répond l'évêque, qui lui envoie à ce propos toute une dissertation sur la conversion de l'âme infidèle.

La *Lettre LXXI* fait suite à celle-ci, comme l'ont bien vu les Mauristes; elle la complète en traitant de l'âme fidèle[4].

La *Lettre LXXVII* doit aussi être rattachée à la *LXX* : elle traite sur la demande d'Orontien, de la *rei diuinae hereditas*[5]. Les Mauristes trouvent singulier qu' « un diacre, instruit dans les disciplines ecclésiastiques », puisse poser de telles questions. Il nous semble au contraire naturel que l'expression *heres ecclesiae*, appliquée par Ambroise à Orontien[6], ait suscité de sa part une demande d'explication; l'évêque la fournit en dissertant sur la Promesse du salut faite à Abraham et sur la portée de l'Ancienne Loi. Les derniers paragraphes de la lettre apportent de nombreux

1. *Epist. LXXVII*, 15.
2. Et peut-être aussi d'après les passages où les Juifs sont attaqués (*Ibid.*, 12-14).
3. Mich., V, 2 (*Epist. LXX*, 2).
4. *Superiore epistula de ea anima sermonem contulimus quae*, etc... *Haec uero epistula de ecclesiae filia nobis sermo sit quam*, etc... (*Epist. LXXI*, 1).
5. *Non otiose quaerendum putasti quae sit rei diuinae hereditas* (*Epist. LXXVII*, 1).
6. Cf. *Epist. LXX*, 25.

textes du Nouveau Testament qui conduisent à la phrase finale, dont il a été question ci-dessus[1].

Quant à la *Lettre LXXVIII*, aucune expression ne la rattache formellement à la précédente, mais elle développe un thème analogue : il s'agit encore de la « justification » d'Abraham, de la foi et de la charité, selon des maximes pauliniennes.

La *Lettre XLIII* est immédiatement consécutive à l'*Exameron* que nous datons de 387[2]. Orontien se demandait pourquoi l'homme avait été créé le dernier; Ambroise, n'ayant pas abordé ce point dans son ouvrage, satisfait ici la curiosité de son « fils » spirituel par des comparaisons poétiques, où l'influence virgilienne se fait sentir[3].

La *Lettre XLIV* n'a pas de liaison apparente avec la précédente, mais, comme celle-ci, elle traite de la création : Ambroise y développe des considérations allégoriques, imprégnées de pythagorisme, sur le nombre sept et sur le nombre huit[4].

La *Lettre XXXIV* n'est pas antérieure à la *XLIII*, comme le veulent les Mauristes[5] et Ihm[6], qui voient ici (et dans la *XXXVI*) des allusions à la persécution arienne de 386; la phrase finale qui est invoquée[7] n'a nullement une portée si précise. Il semble, au contraire, que la question d'Orontien à laquelle répond cette lettre ait été suscitée par le développement sur le νοῦς de la *XLIII* : il s'agit ici de la création de l'âme et de l'union de l'âme et du corps, d'après un texte de saint Paul (Rom., VIII, 20).

La *Lettre XXXV* complète manifestement la précédente[8]. Le commentaire du même texte amène l'évêque à traiter de l'adoption de l'humanité par le Père divin et de l'espérance du salut; on

1. *Supra*, en tête de la p. 155.

2. *Moueri te insinuasti mihi, lecto Examero, quod ipse scripsi*, etc. (*Epist. XLIII*, 1). — Sur la date de l'*Exameron*, cf. notre ouvrage (sous presse) *Saint Ambroise et l'Empire romain*, p. 519.

3. Cf. les rapprochements que fait sœur M. D. Diederich, *Vergil in the works of St. Ambrose*, p. 110-111.

4. Cf., en particulier, *Epist. XLIV*, 4 : les enfants peuvent naître au septième mois de gestation, jamais au huitième.

5. In *P. L.*, t. XVI, col. 860.

6. *Studia ambrosiana* (*Jahrbücher für klassische Philologie*, 1890), p. 47.

7. *Etiam nos passiones huius temporis futurae spe et expectatione consolemur gloriae* (*Epist. XXXIV*, 11).

8. *Superior epistula tuae inquisitioni respondit, haec meae responsionis portio est, quae non soluat, sed impleat superiorem* (*Epist. XXXV*, 1).

voit reparaître ici le thème de l'*hereditas diuina*, auquel Ambroise s'est, ailleurs aussi, attaché[1].

La *Lettre XXXVI* répond à une nouvelle question d'Orontien sur le même texte paulinien (Rom., VIII, 26). Ce sont de brèves considérations sur la prière. La phrase *peto passionem martyrii*[2], où l'on a voulu voir une allusion à la persécution arienne, doit être comprise de façon plus générale ; mais il est possible qu'elle soit un peu postérieure à 386.

Manifestement, toutes ces lettres ont dû « s'enchaîner » dans un court espace de temps, si l'on en juge par la phrase initiale de la dernière : *Concatenantur sibi epistulae nostrae, ut tamquam inter praesentes uideamur sermonem caedere : ita ego ex tua interrogatione, tuque ex mea explanatione epistulis scribendis materiam damus*[3].

En définitive, Orontien nous paraît être un chrétien d'Orient, peut-être syrien, qui, après une enfance pieuse et une jeunesse studieuse, est venu à Milan, où il est entré dans le clergé. A-t-il été attiré par la réputation du *presbyterium* monastique qu'avait fondé Ambroise? Y a-t-il fait comme un stage temporaire, avant de repartir vers sa patrie ou d'autres lieux? Nous n'avons aucune donnée là-dessus. En tout cas, c'est l'exégèse qui fait la matière de sa correspondance avec son « père » spirituel, et ces neuf lettres doivent s'échelonner sur quelques mois, autour de 387, la cinquième étant précisément contemporaine de l'*Exameron*.

Les lettres a Irénée
(Epist. XXXI, XXXIII, LXIV, LXIX, XXIX, XXX, XXVIII, XXVII, LXXIII, XXVI, LXXVI.)

Pour la correspondance avec Irénée, une question subsidiaire se pose : combien de lettres lui ont été adressées? quelles sont-elles au juste? le problème ne pourra être résolu avec certitude qu'après un nouvel examen des manuscrits ; en attendant l'édition critique des lettres qui manque encore, on peut proposer les corrections suivantes à l'édition Bénédictine.

1. Cf. *Epist. XXVII* (à Irénée), 5-6 ; *Enarratio in psalm. XXXVI*, 19-20 ; *De obitu Theodosii*, 9, 40.
2. *Epist. XXXVI*, 4.
3. *Ibid.*, 1.

Si l'on s'en fie aux critères internes, c'est à tort que les *Lettres XXXII* et *LXXIV* sont indiquées comme adressées à Irénée : la première est manifestement la suite de la *Lettre XLVI*, à la fin de laquelle on trouve la citation de Jérémie qui inaugure cette lettre-ci[1]; les Mauristes, qui ont voulu rejeter la liaison admise par tous les éditeurs antérieurs, sont obligés de rapporter l'indication de la *Lettre XXXII* (*licet enim mihi de superioris fine epistulae sequentis mutuari exordium*, § 1) à l'allusion très vague de la *Lettre XXXI*[2], ce qui est insoutenable. Les anciennes éditions considèrent les *Lettres XLVI* et *XXXII*, ainsi liées, comme adressées à Irénée; l'édition romaine semble avoir raison d'y voir deux lettres à Sabin de Plaisance. La correction de l'édition romaine paraît s'imposer aussi pour la *Lettre LXXIV*, qui devait être adressée à Clémentien, comme la *Lettre LXXV*, qui en est la suite manifeste[3].

Par contre, la *Lettre XXVI* est bien adressée à Irénée, comme le portent tous les manuscrits, de l'aveu des Mauristes, qui, comme tous les éditeurs, ont voulu corriger l'adresse : ce serait, comme la *Lettre XXV*, une lettre à ce magistrat nommé Stude, que les Mauristes pour les besoins de la cause veulent appeler Studius Irenaeus[4]; cette solution fantaisiste est pleinement inacceptable.

Au lieu de douze, c'est donc onze lettres que nous avons de la correspondance à Irénée. Quel était ce personnage?

Ici encore il s'agit certainement d'un oriental; le nom est d'origine hellénique; la langue grecque lui est familière, à en juger d'après plusieurs passages des lettres qu'il reçoit[5]. On peut même supposer que c'est un Hellène d'Égypte, car il s'émeut de voir les Égyptiens jugés défavorablement dans l'Écriture[6].

1. Le texte de la Bible (Hierem., XVII, 11) que cite l'*Epist. XXXII*, 1, est : « Clamauit perdix, congregauit quae non peperit »; l'*Epist. XLVI*, 14 portait précisément : ... *perdix qui clamauit ut congregaret quae non peperit.*

2. ... *nequissimi patris diaboli qui uult congregare quae non generauit* (*Epist. XXXI*, 11). Cette phrase n'est pas à la fin de la lettre, qui a encore deux autres paragraphes, tandis que la phrase citée à la note précédente est bien à la fin de la *Lettre XLVI.*

3. Cf. notre *Saint Ambroise...*, p. 472 et 476.

4. In *P. L.*, t. XVI, col. 1041-1042, note d.

5. Texte grec de Ps. XLIV, 3 et de Esai., LII, 7 (*Epist. XXIX*, 1), de Ps. CXL, 2 (*Epist. XLIV*, 5), de Ephes., IV, 16 (*Epist. LXXVI*, 12-13); παρθενικὸς λόγος à trois reprises (*Epist. XXXI*, 3, 10); εἰρηνικήν avec jeu de mots sur le nom d'Irénée (*Epist. XXX*, 15).

6. *Moueri te significasti mihi eo quod legeris : Abominandas apud Aegyptios immolemus deo* (Exod., VIII, 26), *Epist. XXVII*, 1.

Irénée est assurément aussi un converti. Il a demandé à Ambroise « si Dieu aime du même amour ceux qui ont la foi depuis leur enfance et ceux qui y ont accédé dans leur jeunesse ou leur âge mûr »[1]. Ailleurs, l'évêque lui parle de ses erreurs passées[2], mais lui recommande de ne pas regarder en arrière et de rester ferme dans ses résolutions[3]. On discerne, à travers ces réponses de son « directeur », les scrupules d'un néophyte.

Certains ont pensé qu'Irénée était entré dans le clergé : Baunard[4] et Ihm[5] en font même un prêtre de Milan[6]. C'est qu'ils ont donné un sens trop précis à des expressions qu'on peut interpréter autrement : le *nihil in sacerdotibus plebeium* (*Epist. XXVIII*, 2) n'est pas une allusion au « sacerdoce » d'Irénée, mais s'explique par le contexte, où est commenté un passage de l'Exode[7]; *seruum domini* (*Epist. XXIX*, 23) signifie simplement adepte du Christ, l'appellation de *filius* (*Epist. XXIX*, 24; *XXX*, 16, etc.) n'implique aucune autorité hiérarchique, elle est tout à fait à sa place dans ces lettres de direction.

A la différence des lettres à Orontien, en effet, celles-ci ne sont pas uniquement consacrées à l'exégèse scripturaire; plusieurs contiennent aussi des prescriptions morales dont l'intérêt, il faut le dire, est plus vif. La *Lettre XXIX*, en particulier, est une belle exhortation à la vie parfaite, qui semble adaptée à la personne d'Irénée : celui-ci a souffert pour le Christ[8], il doit se tourner entièrement et définitivement vers Dieu[9], être vainqueur du siècle,

1. *Differentia charitatis utrum sit aliqua apud deum, eorum qui a pueritia crediderint et eorum qui iuuentutis aut posterioris aetatis processu prudenter requirendum putasti* (*Epist. XXXI*, 1).

2. *Exuat* (anima tua) *uetera, abiciat erroris desideria, abluat oculos suos* (*Epist. XXIX*, 17).

3. *Retro luxuria, retro inpuritia est. Denique ascendens ad montem Loth retro reliquit sodomitana flagitia... Non ergo pedes tui retro, sed mores non reuertantur. Non fiant manus tuae remissae... Non fiat uoluntatis tuae recidiua infirmitas, non ullus intercursus criminum. Sed ingressus es mane, peruenisti, consiste* (*Ibid.*, 21).

4. *Histoire de saint Ambroise*, p. 491.

5. *Op. cit.*, p. 46.

6. On pourrait du reste le réfuter avec les mêmes arguments employés ci-dessus pour Orontien.

7. ... *praeceptum Moysi ut montem cum sacerdotibus ascenderet populus autem seorsum staret. Separauit igitur sacerdotes a populo* (*Epist. XXVIII*, 1).

8. ... *non solum ut Christum annuntiarent, sed etiam pro illo paterentur* (*Epist. XXIX*, 1); cf. *Epist. XXVII*, 17, et la phrase finale : ... *qui non erubescis in passionibus gloriari.*

9. *Epist. XXIX*, 17, 21 (cité *supra*, notes 2 et 3).

rester inexpugnable dans la Cité de Dieu[1]. Et les expressions employées à cette occasion[2] nous donnent à penser qu'Irénée est un officier de l'armée : les termes militaires s'imposaient dans ces développements imagés sur la lutte contre le démon, mais l'insistance même que l'évêque y met semble faire allusion à l'état de vie de son fils spirituel ; la phrase *si sanctificaueris bellum, pro deuotionis et fidei certamine* peut même être considérée comme une preuve formelle.

Allons plus loin. Les considérations sur les vicissitudes du pouvoir impérial que contient cette lettre peuvent être rapportées avec vraisemblance à la crise de 392. *Quam miserae etiam hic regum conditiones sint*, s'écrie Ambroise, *quam mutabiles imperii status, quam exigua uitae huius spatia, quanta in ipso imperio seruitia, cum ad aliorum, non ad suum uiuant arbitrium*[3]. Les Mauristes ont vu là une allusion à la mort de Gratien ; elle se comprend aussi bien pour celle de Valentinien II, et ces « servitudes des empereurs soumis à la volonté d'autrui » s'appliquent parfaitement à la situation de ce malheureux prince, jouet, et peut-être finalement victime d'Arbogast. La phrase comporte en outre des pluriels oratoires (*regum, uiuant*) ; il n'est pas interdit de croire qu'elle a une arrière-pensée précise, car, si elle a été écrite après l'usurpation d'Eugène, elle concerne aussi le nouvel empereur, à qui Arbogast avait donné la pourpre et dictait les actes de sa politique. Nous le supposerons d'autant plus volontiers que cet Irénée, on l'a vu, a souffert pour sa foi[4] ; or, il est probable que les chrétiens de l'entourage d'Arbogast ont subi des tracasseries au moment de la réaction païenne de 393. Irénée nous semble donc un officier de la Garde impériale, d'origine orientale, mais en service à la Cour de Vienne en 391-393.

1. *Ascende in palmam, uince saeculum..., introduc autem bonitatem mentis quae habet gratiam in ligno uitae, si lauerit stolam suam et ingrediatur in ciuitatem quae uera est gratia sanctorum in qua est dei tabernaculum... Si quis igitur incola esse coeperit illius ciuitatis supernae..., non discedat ab ea, non exeat...* (*Ibid.*, 20-21).

2. *Intus esto ut per te alienigenae non transeant, unae operationes et cogitationes inanes : non transibunt autem si santificaueris bellum, pro deuotionis et fidei certamine, pro ueritatis studio aduersus passionum illecebras et sumpseris arma dei aduersum spiritales nequitias et astutiam diaboli..., quem mansuetus bellator facile proterit, qui non serat iurgia, sed sicut decet seruum domini, cum modestia fidem doceat et eos qui aduersantur redarguat* (*Ibid.*, 23).

3. *Ibid.*, 18.

4. Cf. *supra*, page précédente, note 8.

L'ordre dans lequel ont été écrites ces onze lettres n'est pas aisé à établir; il est sûrement différent de celui qu'ont proposé les Mauristes. D'après eux, la première serait la *Lettre XXVII* parce que l'évêque écrit en terminant : *non erubescas patrem interrogare.* Il nous semble au contraire que cette affectueuse invitation doit répondre à des protestations d'Irénée s'excusant de mettre si souvent Ambroise à contribution, et celui-ci lui dit en somme de continuer : « Ne te gêne pas, n'hésite pas à me consulter. » Il faut donc qu'il y ait eu déjà plusieurs consultations d'Irénée.

Un critère de priorité peut être discerné dans l'absence de *fili, filius*, aux formules conclusives : ce terme affectueux se comprend quand plusieurs lettres ont déjà noué des liens étroits entre le néophyte et son directeur spirituel. Trois précisément en sont dépourvues : ce sont les *Lettres XXXI, XXXIII, LXIV.*

La *Lettre XXXI* pourrait bien être la première : c'est elle qui commence par l'énoncé de la question d'Irénée concernant les chrétiens de naissance et les convertis; elle consiste en un commentaire du texte de Joël (I, 9) : *Lamentare ad me super sponsam...*

La *Lettre XXXIII* lui fait suite, comme l'ont vu tous les auteurs : Ambroise y répond à une objection sur l'interprétation de Deut., XXI, 16. Irénée est encore un débutant dans l'exégèse biblique[1].

La *Lettre LXIV* répond à une question assez simple encore : pourquoi la manne est-elle descendue sur « le peuple de nos pères[2] »? L'évêque se place, comme il est naturel, sur le terrain du symbolisme eucharistique.

Dans les huit autres, il appelle Irénée « son fils ». Il y répond encore aux questions inquiètes d'un néophyte scrupuleux, embarrassé par les moindres difficultés du texte biblique.

La *Lettre LXIX* justifie les prescriptions de la Loi mosaïque sur les vêtements appropriés à chaque sexe. Irénée voulait non seulement s'éclairer à ce sujet, mais répondre à des objections qu'on lui posait sur ce point. Ambroise se place sur le terrain de la morale et du bon sens : avec un brin de satire, il condamne les efféminés qui veulent prendre les attributs de l'autre sexe.

1. Ambroise lui dit : *Verum ipse non ignoras quod interdum scriptura cum allegoriam dicit...* (*Epist. XXXIII*, 2).

2. *Quaeris a me cur dominus deus manna pluerit populo patrum et nunc non pluat* (*Epist. LXIV*, 1).

Les lettres suivantes sont, plus encore, de caractère moral : l'évêque s'y propose de faire avancer Irénée dans la voie de la vertu en le soutenant dans ses tribulations :

La *Lettre XXIX*, que nous avons datée de 393[1], est une méditation sur le Souverain Bien, auquel tout chrétien doit viser.

La *Lettre XXX* en est le simple prolongement, comme le montre l'exorde[2]. L'occasion en est fournie par un texte d'Aggée (I, 4) sur les demeures lambrissées (*in domibus caelatis*). Elle se termine par un bel éloge de la paix, avec une formelle allusion au nom grec d'Irénée : (*animam*) *quod pacificam significat et ut tuo nomine utar* εἰρηνικήν[3].

Ces conseils de détachement se continuent dans la courte *Lettre XXVIII*, qui recommande de s'écarter des voies faciles et banales, afin de prendre rang dans l'élite.

La citation de l'Écriture sur l'Égypte et les mœurs infâmes des Égyptiens[4] a dû provoquer la demande d'explication d'Irénée, à laquelle répond la *Lettre XXVII :* celle-ci le fait selon la méthode allégorique, avec une digression sur les filles de Laban.

Avec la *Lettre LXXIII* nous revenons à l'exégèse proprement dite : elle explique le texte de saint Paul : *ubi non est lex, nec praevaricatio* (Rom., IV, 5). Ambroise y disserte sur l'utilité de la Loi mosaïque et ses rapports avec la Loi naturelle.

C'est peut-être à elle que fait allusion la *Lettre XXVI;* en y expliquant l'absolution par Jésus de la femme adultère, Ambroise se prononçait sur la portée de l'Ancienne Loi. Mais il est également possible qu'elle fasse suite à une autre lettre perdue. Une phrase fait allusion aux évêques itaciens[5], ce qui date la lettre d'après 386[6]; elle se comprend assez bien si Irénée, comme nous l'avons supposé, a séjourné en Gaule, où le schisme félicien donna lieu à

1. Sur la date de la réaction païenne en Italie et, par suite, de cette lettre, cf. Rauschen, *Jahrbücher der christlichen Kirche unter Theodosius...*, p. 390, et notre *Saint Ambroise...*, p. 546-547.

2. *Vbi superiorem absolui epistulam et perferendam tibi tradidi, uenit in mentem illud,* etc. (*Epist. XXX*, 1).

3. *Ibid.*, 15.

4. *Vae iis qui descendunt in Aegyptum* (Esaï., XXXI, 1), *Epist. XXVIII*, 8.

5. *... posteaquam episcopi reos criminum grauissimorum in publicis iudiciis accusare, alii et urgere usque ad gladium supremamque mortem, alii accusationes huiusmodi et cruentos sacerdotum triumphos probare coeperunt* (*Epist. XXVI*, 2).

6. Sur la date de l'exécution de Priscillien, cf. Babut, *Priscillien et le priscillianisme*, p. 243, dont nous corrigeons légèrement les conclusions dans notre *Saint Ambroise...*, p. 516-518.

tant de discordes parmi les évêques autour de 390 précisément, ainsi que l'attestent la tenue du Concile de Milan, lors de l'affaire de Thessalonique, et les déclarations d'Ambroise en 392[1].

La *Lettre LXXVI* est un commentaire assez bref de l'Épître aux Éphésiens.

De l'exégèse donc encore, mais souvent aussi de la morale : voilà ce que contient cette correspondance avec Irénée. Les onze lettres ont dû s'échelonner sur un espace de temps assez restreint : peut-être entre 390 et 393, pendant le séjour à Vienne de Valentinien II, puis d'Eugène, dont ce personnage a été, selon nos suppositions, un officier.

L'ordre que nous avons proposé demeure assez fragile : en particulier, les *Lettres LXXIII* et *XXVI* peuvent être antérieures à la *XXIX*, donc à 393.

*
* *

Nos conclusions, on le voit, restent encore imprécises; il ne nous paraît pas possible d'arriver à plus de certitude. Du moins croyons-nous avoir réfuté les affirmations des Mauristes en ce qui concerne la date et l'ordre de ces lettres[2] : les *Lettres XXVII* à *XXXVI*, quoi qu'ils en aient dit, n'ont aucun rapport avec la persécution de Justine; les liaisons qu'ils ont proposées sont souvent arbitraires. Cependant, on peut fixer des dates non seulement pour les *Lettres XLIII-XLIV* à Orontien, mais pour la *Lettre XXIX* à Irénée. Quant à la personnalité des destinataires, nous croyons avoir réussi à en dégager quelques traits, grâce à une lecture attentive de ces textes : Orientaux l'un et l'autre, au moins d'ascendance et de culture, ils témoignent du rayonnement exercé au loin par le grand évêque de Milan, qui leur a adressé de nombreuses consultations exégétiques et des directions morales.

A ce titre, le prêtre Orontien et le converti Irénée, officier à la Cour de Vienne, méritaient d'être tirés de l'oubli.

J.-R. PALANQUE.

1. *Epist. LI*, 6, et *De obitu Valentiniani*, 25 (cf. notre *Saint Ambroise...*, p. 265-266.)
2. Ihm (*op. cit.*, p. 46-47) n'a guère apporté de modifications à leurs conclusions; Mamone (*Le epistole di S. Ambrogio*, in *Didaskaleion*, 1924, p. 84-108) encore moins.